



NON !

L'Action Sociale
n'est toujours pas
un luxe !!!



L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant statut de la Fonction publique régit l'action sociale. Il prévoit :

« *l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.*

Les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs délégués, à la définition et à la gestion de l'action sociale culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent ».

La note d'orientation de l'action sociale pour 2020 ne répond pas aux attentes des agents dans tous les domaines, pourtant des exigences perdurent.

■ En matière de fonctionnement

Solidaires Finances exige en premier lieu le maintien et le renforcement du réseau départemental d'action sociale, construit au fil des ans. C'est ce réseau de proximité, bien structuré qui a fait la force de notre action sociale ministérielle. Nous n'acceptons et n'accepterons pas qu'il soit démantelé sous quel que prétexte que ce soit.

Pour **Solidaires Finances** pour une action sociale qui réponde aux besoins des agent.e.s, un budget conséquent sans aucune réserve est indispensable. Rappelons que ce budget a baissé de 25 M€ depuis 2013 !

Solidaires Finances est opposé à la fusion des associations. En effet celles-ci ont des cœurs de métier bien distincts, des champs d'action spécifiques. Leur autonomie doit donc être maintenue, elles doivent conserver le contrôle et la maîtrise de leur budget garantissant leurs champs d'activité respectifs.

Solidaires Finances dénonce un dialogue social quasi inexistant au niveau national comme au plan local.

Les documents afférents aux instances doivent être mis à disposition des représentant.e.s du personnel au plus tôt et sans attendre la date limite. Par ailleurs, les organisations syndicales manquent d'information et de documents à tout niveau et sont consultées sur trop peu de sujets :

Or celles-ci sont des acteurs à part entière de l'action sociale (loi du 13 juillet 1983- art. 9). Nous exigeons que la tenue de trois CNAS annuels soit respectée ainsi que pour les CDAS.

■ En matière de Prestations

■ Sur le logement :

Solidaires Finances déplore une baisse récurrente des subventions à ALPAF (suppression de la subvention en 2016, reprise sur les subventions de 5 M€ en 2018 et de 3 M€ en 2019).

Quelles seront par ailleurs les conséquences de la loi ELAN, à laquelle les MEF n'ont pas réagi, sur la réservation de logements ?

■ Sur la restauration :

La restauration collective et de qualité est une priorité qu'il convient de rappeler dans la note d'orientation, d'autant que nous sommes opposés à la création d'espaces de restauration et de convivialité, contraires aux préconisations du code du travail (art 4228-19).

De plus, **Solidaires Finances** s'oppose à la fermeture des restaurants administratifs là où des services existent.

Chaque agent.e doit pouvoir se restaurer à proximité de son lieu de travail, avoir des repas de qualité et équilibrés à un prix en rapport avec ses facultés contributives.

Par ailleurs, le Secrétariat Général et les directions doivent prendre en considération les restructurations en cours et développer en conséquence la restauration collective.

Solidaires Finances s'oppose :

- à l'augmentation de l'harmonisation tarifaire compte tenu du blocage du point d'indice depuis des années et des pertes de pouvoir d'achat.
- à la tarification à l'unité de valeur et exige que la tarification au plateau soit la norme dans les restaurants administratifs.

Nous revendiquons une revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant avec une participation de l'employeur allant jusqu'à 60 % en fonction de la rémunération de l'agent.

Par ailleurs, il est impératif d'abonder le poste investissements en mobilier de restauration.

Dans le cadre d'un dialogue social de qualité, nous exigeons la communication d'un plan pluriannuel de travaux et équipements des restaurants comme par le passé auquel soient associés les organisations syndicales nationales et locales, les président.e.s d'associations de restauration et les délégué.e.s d'action sociale.

« **AGRAF partout, pour tous, aux tarifs AGRAF** »: telle est notre exigence mais dans l'immédiat, AGRAF doit mettre ses compétences et son savoir faire au service de l'ensemble des restaurants.

■ Sur les vacances Loisirs :

S'agissant des colonies de vacances, EPAF doit inverser la tendance et tendre au contraire vers davantage de colons. Pour ce faire :

- La grille tarifaire doit être revue : à ce sujet, **Solidaires Finances** a proposé une nouvelle grille ;
- Le schéma de transport doit être nettement amélioré par l'augmentation des points de ramassage au plus près des familles et, pour des questions écologiques et le confort des enfants, le train doit être privilégié à l'autocar ;
- **Solidaires Finances** revendique des colonies de vacances à la période de Toussaint (deux semaines de vacances).



S'agissant des vacances familles, **Solidaires Finances** est fermement opposé à la vente des résidences mises à disposition d'EPAF. Ces résidences, très attractives, sont complètes en période d'affluence, EPAF devant à cette période recourir à d'autres prestataires afin de satisfaire davantage d'agents. Nous exigeons également l'application du quotient familial pour les locations meublées indépendamment de la localisation.

■ Sur les crédits d'actions locales :

Ces crédits se trouvent amputés cette année par la mise en réserve de 6 % ce qui va considérablement réduire les initiatives des CDAS faute de moyens.

Nous exigeons la levée de cette mise en réserve.

Nous considérons que les actions des CDAS par le biais des CAL doivent bénéficier à un maximum d'agents et/ou leurs familles et prendre en considération le quotient familial

■ Sur la parentalité

Nous déplorons qu'il n'y ait aucun abondement du budget destiné au renforcement du nombre de places de crèches qui stagne désespérément.

Nous exigeons plus de transparence sur ce dossier : localisation précise, prix de réservation pour chaque crèche, appels d'offre, retour des CEJ (contrats enfants jeunesse) et fonds de concours.

Nous exigeons davantage de places de crèches ministérielles mais également la mise en place de réseaux d'assistant.e.s maternel.le.s

Le CESU 6/12 ans doit être revalorisé.

Pour la Fédération Solidaires Finances, l'action sociale n'est ni un confort ni un luxe. C'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens et son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agent.e.s actif.ve.s, pensionné.e.s et de leurs familles.

Ces besoins sont nombreux et évoluent : perte d'autonomie du fait du vieillissement de la population, gardes d'enfants, conséquences de l'absence de revalorisation de la rémunération et des déroulés de carrière (logement, restauration, aides, prêts). Par ses activités de vacances, de loisirs, de proximité, l'action sociale crée du lien social indispensable dans une période où tout vacille et où les agent.e.s perdent leurs repères. La crise, le gel du point d'indice, le renforcement des inégalités renforcent ces besoins sociaux ! Et donc la nécessité d'une action sociale aux moyens renforcés !